

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

PROMESSE D'ACTION POUR 2021 SUR L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Date de publication : **19/05/2021** - **Education/société**

Les consommateurs sont toujours plus intéressés par une consommation éthique. Il est important pour l'Institut national de la consommation d'informer les consommateurs et de pousser les entreprises à s'améliorer, pour réduire au maximum le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes de production.



Ainsi, dans le cadre de l'Année internationale d'élimination du travail des enfants (2021), l'INC a souhaité participer à l'appel de promesses d'action de l'[Alliance 8.7](#) (partenariat mondial engagé pour atteindre la cible de l'objectif 8.7 - suppression du travail forcé et du travail des enfants - des objectifs de développement durable à l'horizon 2030) et du [Bureau international du travail](#) (secrétariat de l'Organisation Internationale du Travail qui a pour vocation de promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et les droits au travail reconnus internationalement).

La complétion de cette Promesse d'action a été réalisée le 10 mai sur le site dédié.

Cette actualité résume les éléments de réponse donnés par l'INC sur le sujet.

1 - La Promesse d'action de l'INC pour 2021

La promesse d'action de l'INC pour 2021 est de sensibiliser les consommateurs par des publications grand public sur le sujet.

2 - Description de la Promesse d'action pour 2021

Pour tenir cette promesse, et en cohérence avec ses travaux habituels, l'INC va interroger des entreprises sur leur politique en termes d'évaluation et de gestion du risque de travail forcé et de travail des enfants. Leurs réponses seront analysées pour ensuite être publiées dans un article du magazine grand public 60 Millions de consommateurs.

3 - Comment l'INC compte tenir sa Promesse d'action pour 2021 ?

Pour réaliser l'étude, l'INC s'est associé à un partenaire pertinent sur le sujet (Ressources Humaines Sans Frontières) pour améliorer le questionnaire à destination des entreprises et les analyses. La publication aura lieu dans le magazine de l'INC 60 Millions de consommateurs, ce qui permettra de sensibiliser les consommateurs.

4 - En quoi cette Promesse d'action contribuera-t-elle à mettre un terme au travail des enfants ?

En mettant en avant les entreprises qui prennent davantage le sujet en main que d'autres, les consommateurs pourront plébisciter ces entreprises. De plus, l'affichage des "bons élèves" et des bonnes pratiques vers le grand public incitera les entreprises à s'améliorer et à s'inspirer des autres entreprises.

> Si vous souhaitez découvrir de quelle façon vous pouvez agir dès aujourd'hui pour lutter contre le travail des enfants, rejoignez le mouvement !

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/promesse-daction-pour-2021-sur-lelimination-du-travail-des-enfants>